

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU VENDREDI 18 MARS 2011

DATE DE CONVOCATION : 11 mars 2011  
DATE D’AFFICHAGE : 11 mars 2011  
CONSEILLERS EN EXERCICE : 19  
PRESENTS : 17  
POUVOIRS : 2  
VOTANTS : 19

L’an deux mil onze, le dix huit mars, à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame MUNCH, Maire.

Etaient présents : Jacques DELPORTE, Robert DUVEAU, Martine FITTE-REBETÉ, Geneviève GENDRE, Jean WEYER, Maires Adjoints, Daniel CAHUZAC, Hervé DELAVEAU, Pascal JACQUES, Françoise CÉLAS, Isabelle BRUAUX, Dany ROUGERIE, Patricia DESCROIX, Raphaël MENDES, Michel LAKDARI, Stéphane MEUNIER, Guy CABANIÉ formant la majorité du Conseil Municipal en exercice.

Absents représentés : Matthieu MAÏA représenté par Mireille MUNCH  
Serge GUINDOLET représenté par Martine FITTE-REBETÉ

Secrétaire de séance : Isabelle BRUAUX

## APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 28 JANVIER 2011

Aucune autre observation n’étant formulée, le Conseil Municipal approuve à l’unanimité le procès-verbal de sa réunion du 28 janvier 2011.

## ASSOCIATIONS : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L’ASSOCIATION «LE JARDIN ENCHANTE »

### DELIBERATION

Le Conseil Municipal,  
Vu la demande de l’Association «Le Jardin Enchanté» pour une aide financière relative au spectacle pour les enfants rentrant en maternelle.

Après en avoir délibéré et à l’unanimité des membres présents,

**Article 1 : DÉCIDE** d’attribuer une subvention exceptionnelle de 450 € pour contribuer aux frais d’organisation d’un spectacle en juin 2011.

**Article 2 : DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 6574 du Budget Primitif 2011 de la Commune.

**ASSOCIATIONS : LOYER DE «RYTHM'DANSE»**

**DELIBERATION**

Le Conseil Municipal,  
Considérant qu'il y a lieu de réviser le tarif de la location de la salle des fêtes pour l'Association Rythm'Danse.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

**Article Unique : FIXE** le montant du loyer mensuel, pour l'utilisation de la salle des fêtes par l'Association Rythm'Danse, à 130 € à compter du 1<sup>er</sup> avril 2011.

**TARIFS : FIXATION DES TARIFS SEJOUR ETE 2011**

**DELIBERATION**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

**Article 1<sup>er</sup> : DÉCIDE** de fixer les tarifs pour les deux séjours été 2011 selon la grille tarifaire suivante :

<b>Grille de tarif pour les deux séjours été 2011</b>			
<b>Revenus fiscal de référence du ménage*</b>	<b>1 enfant à charge</b>	<b>2 enfants à charge</b>	<b>3 enfants à charge</b>
<b>Inférieurs à 12999 €</b>	309 €	278 €	250 €
<b>De 13000 € à 19999 €</b>	371 €	334 €	300 €
<b>+De 20000 € à 27999 €</b>	433 €	389 €	350 €
<b>De 28000 € à 36999 €</b>	494 €	445 €	400 €
<b>De 37000 € à 53999 €</b>	618 €	556 €	501 €
<b>de 54000 € à 71 999 €</b>	741 €	667 €	601 €
<b>Supérieur à 72000 €</b>	927 €	834 €	751 €

\* Revenus Fiscal de référence annuel ménage apparaissant sur le dernier avis d'imposition.

**Article 2: DÉCIDE** de demander aux familles de joindre, avec les pièces obligatoires spécifiées dans le dossier, au moins 50 % du montant du séjour afin de valider l'inscription

<b>TARIFS : FIXATION DES TARIFS DES ADHESIONS A LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE ET AUX SORTIES DECOUVERTES</b>
---

### **DELIBERATION**

Le Conseil Municipal,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Considérant qu'il y a lieu de modifier la tarification des « Sorties Découverte » de la Bibliothèque.  
Considérant qu'il y a lieu de créer une adhésion symbolique à la Bibliothèque Municipale pour les enfants de moins de 11 ans.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

**Article 1er : DECIDE** d'adopter les tarifs suivants pour les « Sorties Découverte » :

- **Catégorie 1** : (sortie correspondant à une visite d'un site situé à une distance inférieure à 100 km de Ferrières-en-Brie) : tarif de 17 € par adulte et de 10 € pour les mineurs de moins de 12 ans.

- **Catégorie 2** : sortie correspondant à une visite d'un site situé à une distance supérieure à 100 km de Ferrières-en-Brie) : tarif de 22 € par adulte et de 12 € pour les mineurs de moins de 12 ans.

- **Catégorie 3** : sortie exceptionnelle pour un spectacle. Le tarif sera fixé à 50 % du coût réel de la sortie, transport compris, arrondi à l'euro supérieur.

**Article 2 : DECIDE** d'adopter le prix de 2 € pour l'adhésion à la Bibliothèque Municipale pour les enfants de moins de 11 ans.

<b>TARIFS : FIXATION DES PRIX DES ANIMATIONS CULTURELLES</b>
--

### **DELIBERATION**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

**Article Unique : DECIDE** d'adopter les tarifs suivants pour les animations culturelles

- L'exposition miel à la Bibliothèque Municipale : 3€
- L'Atelier Chocolat à la boulangerie Levêque : 7€
- L'initiation à l'œnologie à la Salle des fêtes : 7€

**ELUS : REVALORISATION DE L'INDEMNITE DE FONCTION DU MAIRE**

**DELIBERATION**

Le Conseil Municipal,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-23,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

**ARTICLE 1er : APPROUVE** l'enveloppe indemnitaire mensuelle de **QUATRE MILLE SEPT CENT SOIXANTE DIX EUROS QUATRE VINGT TROIS CENTIMES** calculée en pourcentage de l'indice 1015 et réactualisée à chaque revalorisation des indices de la fonction publique

**ARTICLE 2: APPROUVE** la répartition ci-dessus établie et détaillé sur le tableau annexé à la présente

**ARTICLE 3: DIT** que trois absences consécutives (sauf cas particuliers) aux séances du Conseil Municipal par un conseiller municipal entraîneront la suppression de son indemnité le mois suivant le constat de ces absences. Le versement de cette indemnité s'effectuera dès que le Conseiller municipal aura participé à une nouvelle réunion du Conseil Municipal

**ASSOCIATIONS : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION «BOYS AND GIRLS »**

**DELIBERATION**

Le Conseil Municipal,  
Vu la demande de l'Association «Boys and Girls » pour une aide financière relative à une classe découverte pour les six classes de l'Ecole Élémentaire de la Taffarette.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

**Article 1 : DÉCIDE** d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1200 € à l'Association «Boys and Girls» pour contribuer aux frais d'une classe découverte, pour les six classes de l'Ecole Élémentaire de la Taffarette.

**Article 2 : DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 6574 du Budget Primitif 2011 de la Commune.

**QUESTIONS DIVERSES**

Madame MUNCH communique le planning des manifestations à venir.

Plus aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, Madame le Maire lève la séance du Conseil Municipal à 20 h 45.



Le Maire,

*Mireille Munch*  
Mireille MUNCH